

BDE-UTC  
**Procès-verbal**  
Conseil d'administration  
extraordinaire

03/05/2023



Le procès-verbal comporte 8 pages.

Bureau des Etudiants de l'Université de Technologie de Compiègne  
Université de Technologie de Compiègne, Rue Roger Couttolenc - 60200 Compiègne  
Téléphone: 03 44 23 43 85 - Mail: [bde@assos.utc.fr](mailto:bde@assos.utc.fr)  
<https://assos.utc.fr/bde>

## Ouverture du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) du BDE-UTC s'est ouvert à 19h34 le 03/05/2023 en BFE104.

Pour rappel, les CA du BDE-UTC sont soumis aux articles 18 à 22 des statuts du BDE-UTC. Il est notamment stipulé que « Sont membres du Conseil d'Administration, ci-après désigné CA :

- les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;
- le président, le secrétaire et le trésorier de chaque pôle ;

Les voix délibératives sont réparties comme suit :

- une voix par membre du bureau restreint du BDE-UTC soit sept voix ;
- trois voix par président de pôle, 2 voix par trésorier, 2 voix par secrétaire, soit sept voix par pôle »

Avant de commencer, l'assemblée autorise le vote à main levée durant ce Conseil d'Administration.

## Membres

Etaient présent.es :

PRÉNOM	NOM	ASSO	POSTE	PROCURATION	VOIX
Julie	Cotté	BDE	Secrétaire générale	Antoine Jossic : 1 voix	1
Léa	Laffilé	BDE	Présidente	Léna Ferrand : 1 voix	1
Audrey	Laurent	BDE	VP Com	Hafsa Bouzid : 1 voix	1
Axel	Christeaut-Guerra	PAE	Trésorier	Pierre Fagot : 3 voix Nicolas Micheletti : 2 voix	2
Aymeric	Saillant	PSEC	Trésorier	-	2
Mathis	Vette	PTE	Président	Maxence Valet : 2 voix	3
Alexia	Rolland	PVDC	Trésorière	Thibault Germain : 3 voix Line Gass : 2 voix	2
Arman	Saint-Marc	PSEC	Président	Daphné Engrand : 2 voix	3
Hortense	De Carbonnières	BDE	VP RSE	-	1
Lise	Gallo	PTE	Secrétaire générale	-	2

Étaient aussi invité.es : le vice trésorier du BDE, les membres de la team RSE du BDE.

## Ordre du jour

Comme annoncé dans le mail du 02/05/2023, l'ordre du jour définitif est le suivant :

- Vote d'attribution des subventions aux associations Etuville et Surf'utc.
- Vote d'attribution de l'avance de trésorerie à l'association : Imaginarium Festival.
- Vote d'attribution de l'avance de trésorerie à la commission du PAE : Soirée Des Finaux.

## 1 - Avance de trésorerie à l'association : Imaginarium Festival

L'association Imaginarium Festival demande par mail auprès du PAE une avance de trésorerie d'un montant de 30 000€. Le PAE accepte la demande et la transmet au BDE-UTC.

Le Conseil d'Administration du BDE-UTC se réunit. La présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé présente et rappelle la situation, le contexte et les modalités de cette demande en s'appuyant sur les documents envoyés lors de la convocation, visibles en annexe.

### Résolution 1 : Rappels sur l'avance de trésorerie exceptionnelle déjà en cours

Rappel de l'avance de trésorerie exceptionnelle en cours d'un montant de 101 000 (90 000€ + 11 000€) et de ses modalités de remboursement.

A ce sujet, les membres du CA sont de nouveau appelés à confirmer leur accord sur les conditions et les modalités de remboursement de la première avance de trésorerie exceptionnelle de 101 000€ consentie à l'Imaginarium Festival. Pour mémoire, il a été convenu de déroger à la durée de l'avance de trésorerie exceptionnelle consentie à l'Imaginarium Festival telle que définie dans le règlement intérieur du BDE-UTC. Ainsi, rembourser le BDE-UTC en fonction des conditions suivantes :

- Le remboursement se fera par versements annuels jusqu'à restitution totale du montant ;
- Edition 2023 :
  - si le montant des recettes est inférieur à 15 000.00€ : aucun reversement ne sera exigé par le BDE-UTC ;
  - sinon le reversement exigé par le BDE-UTC devra être au minimum de 10% des recettes de l'édition.
- Éditions suivantes :

- si les fonds propres de l'association à l'issue de l'événement sont inférieurs à 30 000.00e : un reversement d'au minimum 10% des recettes de l'édition sera exigé ;
- sinon le reversement correspondra à la totalité des fonds supérieurs à 30 000.00e.

Cette résolution est mise au vote des membres du CA :

- abstention : 3 voix
- blanc : 5 voix
- contre : 0 voix
- pour : 27 voix

Les conditions et modalités de remboursement de la première avance de trésorerie sont approuvées à la majorité.

## Résolution 2 : Octroi d'une nouvelle avance de trésorerie à l'Imaginarium Festival

- L'avance demandée et présentée aujourd'hui est une avance de trésorerie à caractère exceptionnel.
- Cette avance de trésorerie annule et remplace l'avance de trésorerie votée en CA le 17/04/2023.
- Est rappelé que les problèmes financiers de l'association Imaginarium Festival sont conjoncturels et ne sont pas dûs à une mauvaise gestion de l'association. En effet, la tempête ayant eu lieu lors de la dernière édition et cette situation restant exceptionnelle et étrangère à la gestion de l'événement, nous pensons pouvoir continuer à faire confiance à l'association sur une bonne tenue de l'édition 2023.

La raison principale justifiant cette avance est le besoin de payer les acomptes nécessaires pour les prestataires de l'édition 2023.

De la même manière sont notés les efforts réalisés par l'association qui a réduit largement son budget prévisionnel et ainsi la logistique de l'événement 2023 afin de baisser les coûts. On note également que l'association prend très largement sur ses fonds propres afin de pouvoir continuer son activité. Cette avance de trésorerie n'est cependant pas demandée afin de combler un déficit mais bien dans le but de réaliser les acomptes nécessaires au déroulement de l'édition 2023 de l'Imaginarium Festival.

Sont rappelées les règles relatives aux avances de trésorerie : une convention est signée entre le BDE et l'association au préalable afin de fixer le montant et les modalités de remboursement de l'avance de trésorerie.

Pour mémoire, le règlement intérieur du BDE-UTC stipule (article 13) : "La durée d'une telle avance de trésorerie ne pourra pas aller au-delà de la date de fin du semestre durant lequel elle a été délivrée, conformément au calendrier universitaire de l'UTC.". Il est proposé aux membres du CA de voter favorablement à la demande d'avance de trésorerie exceptionnelle présentée par l'Imaginarium Festival sous réserve de déroger aux conditions du règlement intérieur du BDE-UTC qui autorise un remboursement de l'avance à la fin du semestre en cours au plus tard. En ce sens, il est demandé aux membres du CA de soutenir cette avance de trésorerie que si le remboursement est fait à réception des subventions et du reversement de la billetterie suffisants au remboursement.

Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

- abstention : 3 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

Résolution adoptée.

### Résolution 3 : Présentation de la convention d'avance de trésorerie exceptionnelle à régulariser avec l'Imaginarium Festival et pouvoir à donner

Sont relues à l'oral les modalités de la convention d'avance de trésorerie et est énoncée la durée telle que : "l'association Imaginarium Festival s'engage à rembourser cette avance à réception des fonds nécessaires (que ce soit grâce aux reversements des subventions ou des gains de la billetterie) et ce dans les meilleurs délais à partir de la date de signature de la convention et au plus tard avant le 27 mai".

Lecture faite, il est proposé aux membres du CA de donner pouvoir à la présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé, à l'effet de régulariser ladite convention de trésorerie.

Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

Résultat du vote relatif à l'attribution de l'avance de trésorerie d'un montant de 30000€ à l'association Imaginarium Festival, fédérée à l'association PAE-UTC, elle même fédérée au BDE-UTC, les modalités de remboursement de cette dernière ainsi qu'à la délégation de

pouvoir donnée à Léa Laffilé afin de signer la convention d'avance de trésorerie :

- abstention : 0 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 35 voix

L'avance de trésorerie d'un montant de 30 000€ à l'association Imaginarium Festival, fédérée à l'association PAE-UTC, elle même fédérée au BDE-UTC , les modalités de remboursement de cette dernière ainsi que la délégation de pouvoir donnée à Léa Laffilé afin de signer la convention d'avance de trésorerie sont approuvés à l'unanimité.

## 2 - Avance de trésorerie à la commission du PAE : Soirée Des Finaux

La commission Soirée Des Finaux demande par mail auprès du PAE une avance de trésorerie d'un montant de 5 000€. Le PAE accepte la demande et la transmet au BDE-UTC.

Le Conseil d'Administration du BDE-UTC se réunit. La présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé présente et rappelle la situation, le contexte et les modalités de cette demande en s'appuyant sur les documents envoyés lors de la convocation, visibles en annexe.

### Résolution 1 : Conditions de remboursement d'une nouvelle avance de trésorerie à la commission du PAE : Soirée Des Finaux

L'avance demandée et présentée aujourd'hui est une avance de trésorerie à caractère exceptionnel.

La raison principale justifiant cette avance est le besoin de payer les acomptes nécessaires pour les prestataires de l'édition 2023.

De la même manière sont notés les efforts réalisés par l'association qui a réduit son budget prévisionnel et ainsi la logistique de l'événement 2023 afin de baisser les coûts. On note également que l'association prend sur ses fonds propres afin de pouvoir continuer son activité. Cette avance de trésorerie n'est cependant pas demandée afin de combler un déficit mais bien dans le but de réaliser les acomptes nécessaires au déroulement de l'édition 2023 de la soirée des finaux.

Sont rappelées les règles relatives aux avances de trésorerie : une convention est signée entre le BDE et l'association au préalable afin de fixer le montant et les modalités de remboursement de l'avance de trésorerie.

Pour mémoire, le règlement intérieur du BDE-UTC stipule (article 13) : "La durée d'une telle avance de trésorerie ne pourra pas aller au-delà de la date de fin du semestre durant lequel elle a été délivrée, conformément au calendrier universitaire de l'UTC."

Sont relues à l'oral les modalités de la convention d'avance de trésorerie et est énoncée la durée telle que : "La commission du PAE : Soirée Des Finaux s'engage à rembourser cette avance à réception des fonds nécessaires et ce dans les meilleurs délais à partir de la date de signature de la convention".

Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

- abstention : 3 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 32 voix

Résolution adoptée.

## Résolution 2 : Présentation de la convention d'avance de trésorerie exceptionnelle à régulariser avec la Soirée Des Finaux et pouvoir à donner

Lecture faite, il est proposé aux membres du CA de donner pouvoir à la présidente du BDE-UTC, Léa Laffilé, à l'effet de régulariser ladite convention de trésorerie.

Cette résolution est soumise au vote des membres du CA.

Résultat du vote relatif à l'attribution de l'avance de trésorerie d'un montant de 5 000€ à la commission du PAE : Soirée Des Finaux, ainsi qu'à la délégation de pouvoir donnée à Léa Laffilé afin de signer la convention d'avance de trésorerie :

- abstention : 4 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 31 voix

Résolution adoptée.

## 3 - Attribution des subventions pour P23

Résultats des votes relatifs à la répartition des subventions du BDE :

### Etuville

Pour l'attribution d'une subvention classique de 5000 € :

- abstention : 5 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

**Remarque :** /

### Surf'utc

Pour l'attribution d'une subvention classique de 1000 €:

- abstention : 5 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

Pour l'attribution d'une subvention DD de 300 €:

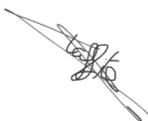
- abstention : 5 voix
- blanc : 0 voix
- contre : 0 voix
- pour : 30 voix

La décision est approuvée à l'unanimité des voix exprimées.

**Remarque :** Le CA souhaite vous remercier d'avoir bien pris en compte les conseils et indications données.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil d'Administration du BDE-UTC est clos par le président de séance à 19h49.

Le président de la séance  
Léa Laffilé



La secrétaire de la séance  
Julie Cotté



ACCOMPTE A PAYER/ FRAIS			CE QU'ON AURA	
Tigre	5 000 €		Sur le compte au 01/05/23	5 499,21 €
Navettes	3 600 €		Avance	5 000,00 €
Animation	350 €			
Décoration	400 €			
	<b>9 350 €</b>			<b>10 499,21 €</b>
Solde sur le compte avant les premières ventes		1 149,21 €		

Conseil d'Administration Exceptionnel - BDE-UTC  
 03/05/2023 à Compiègne  
 Feuille de présence

Nom	Prénom	Procuration	Signature
ROLLAND	Alexia	Lise GASS Gabriel GERMAIN	
SAINT-MARC	Asma	Daphné ENGRAND	
SAILLANT	Ayméric		
De Carbenius	Hortense		
CHRISTEAUT-GUERRA	Axel	Nicolas MICHELETTI Pierre FAGOT	
LAURENT	Audrey	BOUZID Hafsa	
GALLO	Lise	-	
LETTE	Marlie	VALET Maxence	
LAFFITE	Léa	Léa Ferrand	
COTTÉ	Julie	Antoine Jossic	

La feuille de présence fait apparaître que 10 membres sont présent.es ou représenté.es au conseil d'administration extraordinaire. La présidente certifie l'exactitude des informations fournies ainsi que le nombre de membres présent.es ou représenté.es au CAE.



BDE -UTC &lt;bde.utc@gmail.com&gt;

---

## Convocation CAE 03/05

---

**BDE-UTC** <bde@assos.utc.fr>

2 mai 2023 à 17:58

Répondre à : bde@assos.utc.fr

À : bde-ca@assos.utc.fr, Gautier Miralles &lt;gautier.miralles@etu.utc.fr&gt;, louise.gimaret@etu.utc.fr, ava.jessenne@gmail.com

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai le plaisir de vous convier au prochain Conseil d'Administration Extraordinaire du BDE qui se tiendra le mercredi 3 mai 2023 à 19h30 en salle de réunion 1.

Sont [convié.es](#) :

Les membres du bureau restreint du BDE-UTC ;

Les président.e.s, les secrétaires, les trésorier.e.s de chaque pôles.

Sont [invité.es](#) : le vice trésorier du BDE, les vices [trésorier.es](#) des pôles, les membres de la team RSE du BDE.

L'ordre du jour définitif est le suivant :

Vote d'attribution des subventions aux associations Etuville et Surf'utc.

Vote d'attribution de l'avance de trésorerie à l'association : Imaginarium Festival.

Vote d'attribution de l'avance de trésorerie à la commission du PAE : Soirée Des Finaux.

Si vous ne pouvez pas venir, vous pouvez donner votre procuration à un.e membre du CA (mail à envoyer au BDE, avec la personne qui prend la procuration en copie, 2 procurations maximum par personne).

Nous vous rappelons tout de même que le CAE ne peut pas avoir lieu sans une personne par pôle au minimum.

Voici le texte à écrire si vous décidez de donner procuration :

"Je soussigné.e Prénom Nom ne pouvant être présent.e lors du Conseil d'Administration Ordinaire du BDE du 03/05/2023 donne pouvoir a Prénom Nom cotisant.e du BDE-UTC (en copie de ce mail) pour me représenter. Par cette procuration, le.a mandataire a l'autorisation d'utiliser mon vote pour le CAE du mercredi 3 mai à 19h30.

Fait le jour/mois "

Enfin, le CAE ne peut pas avoir lieu sans votre accord écrit a tous.tes, merci de répondre à ce mail en acceptant la tenue du CAE du mercredi 3 mai (si toute fois vous l'acceptez).

Bonne fin de journée,

Julie Cotté  
Secrétaire générale du BDE-UTC  
0781631464

---

 **SDF-DemandeAvanceDeTrésorerie.pdf**  
52K